



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1895>

Le 17 juin : Toutes et tous mobilisé.e.s pour faire ou soutenir la grève des examens

!



- Actualité des luttes - Second degré -
Date de mise en ligne : vendredi 7 juin 2019

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Le monde éducatif connaît actuellement une mobilisation d'une ampleur particulièrement importante.

Depuis le 19 mars, les personnels, en particulier du premier degré, sont très fortement mobilisés contre le projet de loi Blanquer.

Dans le second degré, les réformes des lycées, du bac et Parcoursup suscitent toujours autant de colère, et les initiatives de mobilisation sont très fortes, comme dans notre académie où un collectif de personnels et parents multiplie les actions.

Le ministère s'acharne à réprimer les mobilisations par les menaces, intimidations et sanctions contre les personnels. Resté sourd jusqu'ici, le ministre ne nous laisse d'autre perspective que de continuer à construire le rapport de force. Face à cette surdité et à l'ampleur du désastre et des conséquences des réformes pour les générations à venir et le devenir des diplômés, la grève des examens s'impose.



Dans notre académie, le collectif inter-établissement (parti du lycée Poincaré à Nancy) rassemble de plus en plus de collègues et continue ses actions : AG de personnels, réunions publiques à destination des parents, nuits des lycées... Face au manque de réaction du gouvernement, il nous reste une action forte à mener : **la grève des examens (Bac/Brevet) à partir du 17 juin !**

Et pour les collègues du 1er degré ou n'étant pas de surveillance d'examens, **il est important de se mobiliser en soutien** et pour dénoncer ce projet libéral et réactionnaire qui vise tout le système éducatif !

Vendredi 14 juin, RDV à 16 h devant le rectorat pour donner les résultats des sondages par établissement

RDV le 17 juin, pour des AG de grévistes :

- ▶ Nancy : 10 h - Place Dombasle
- ▶ Toul : 8h30 - place des 3 évêchés (place ronde)
- ▶ Longwy : 7h30 - devant le lycée A. Mézières (avenue Malraux)
- ▶ Sarreguemines : 9h - rue Sainte Croix (zone piétonne)
- ▶ Metz : 10h - Place de Maud'Huy
- ▶ Epinal : 14h - devant la DSDEN // AG à 17 h - Bourse du travail

► Bruyères : 7h30 - devant le lycée

[Lien vers l'appel intersyndical local](#)



Tract de la fédération SUD éducation



Appel intersyndical

FAQ La grève des examens en 6 questions



1- Puis-je faire grève pendant les examens ?

OUI, des préavis de grèves sont déposés par la fédération SUD éducation jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les personnels désirant se mettre en grève pour la période des examens peuvent le faire.

2- Quelles sont les conséquences si je fais grève pendant les surveillances des épreuves ?

Vous serez considéré.e.s comme gréviste, à ce titre l'administration pourra procéder au retrait d'un trentième par journée de grève.

3- Puis-je faire la grève des corrections ?

OUI, l'administration vous comptabilisera comme gréviste sur la période de correction de façon continue et retirera autant de trentièmes (y compris les week end). (sauf en LP où la correction est sur site)

4. L'administration peut-elle me réquisitionner pour faire passer les examens ?

NON, la réquisition ne peut être ordonnée que par le préfet en application d'un décret pris en conseil des ministres. La réquisition ne s'adresse qu'à des fonctionnaires dont les fonctions sont vitales au maintien de l'ordre public. Donc pas aux enseignant.e.s.

5- Que se passe-t-il si je reçois l'ordre du/de la recteur-trice de surveiller et corriger les examens ?

Si vous êtes gréviste, l'ordre devient sans objet. Il ne pourra être pris aucune sanction à votre rencontre pour fait de grève.

6- Puis-je être sanctionné.e si je fais grève pour les examens ?

NON, si vous êtes en grève, vous êtes délié.e.s de vos obligations envers la hiérarchie. Les sanctions ne sont possibles que pour des fautes commises à l'occasion du service.